



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE FEVRIER 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-23-030 EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « LUCA SERVICES », « NANOBULLE », « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » et « ABY GARDNER », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LUCA SERVICES » dont le siège est situé 28, rue Jules Guesde à GAGNY (93220), représentée par Monsieur Luca RIGAILL.

Durée : du lundi 30 janvier 2023 à 11h00 au lundi 6 février 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « NANOBULLE » dont le siège est situé 19 rue de la Prévoyance à VINCENNES (94300), représentée par Monsieur Mathieu SRAKA.

Durée : du lundi 6 février 2023 à 11h00 au lundi 13 février 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » dont le siège est situé 1, chemin des Beaumonts à VILLECRESNES (94440), représentée par Madame Cécile BAPTISTA.

Durée : du lundi 13 février 2023 à 11h00 au lundi 20 février 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ABY GARDNER » dont le siège est situé 20 avenue Paul Doumer à NEUILLY-SUR-MARNE (93330), représentée par Monsieur Laurent LOPEZ.
Durée : du lundi 20 février 2023 à 11h00 au lundi 27 février 2023 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN